



L'INFOCOSP

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

LES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

INFOLETTRE VOLUME 4
Mai - Juin 2023

L'arrivée du beau temps annonce la fin de l'année scolaire et constitue un temps propice pour effectuer les dernières actions liées au dossier COSP. Que vous soyez dans la planification ou l'expérimentation du déploiement des apprentissages COSP, il est primordial de s'accorder un moment afin de réguler la mise en place de cette pratique. Ce moment de l'année permet également de faire l'évaluation de la mise en œuvre. Il s'agit d'une étape essentielle afin d'apporter des améliorations, s'il y a lieu, à la planification de l'année suivante.

Question/Réponse

Peut-on partir d'activités existantes pour faire des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)?

Oui. Il faut s'assurer que les éléments de l'activité existante soient en lien avec l'un des contenus obligatoires du niveau scolaire enseigné et qu'ils englobent les trois composantes du COSP, c'est-à-dire un thème ou un concept-clé en orientation, une stratégie d'apprentissage et le résultat attendu de l'élève.

Où en sommes-nous dans notre planification?

Septembre - Octobre	<ul style="list-style-type: none">— Prendre contact avec la conseillère pédagogique COSP;— Mettre en place un comité-école COSP (Gestionnaire, CO, CP et enseignants);— Élaborer un plan d'action concerté;— Visiter le site Cybersavoir COSP et le SharePoint COSP;— Partager aux parents le dépliant d'information explicatif COSP.
Octobre - Décembre	<ul style="list-style-type: none">— Planifier le déploiement par niveau, par contenu et par discipline;— Identifier les enseignants qui animeront les situations d'apprentissage;— Choisir et identifier dans le temps quelles situations d'apprentissage seront vécues;— Faire vivre les situations d'apprentissage aux élèves.
Janvier - Mai	<ul style="list-style-type: none">— Faire vivre les situations d'apprentissage aux élèves.
Mai	<ul style="list-style-type: none">— Réguler le déploiement des animations en classe et faire les ajustements nécessaires pour l'année 2023-2024;— Revoir l'identification dans le temps des situations d'apprentissage.
Juin	<ul style="list-style-type: none">— Présenter la planification du déploiement des COSP au conseil d'établissement;— Poursuivre les actions liées à la planification 2023-2024.

Régulation de la planification et des animations

La régulation du déploiement des COSP est une étape essentielle. Elle est l'occasion d'obtenir un portrait de la mise en œuvre. Elle permet de prendre connaissance de l'efficacité de l'ensemble des actions réalisées et de l'atteinte des objectifs.

Afin de maintenir une pratique efficace, se questionner permettra une continuité optimale.

- Est-ce que la planification des COSP est complète et adéquate?
- Est-ce que l'échéancier est juste ou à revoir?
- Est-ce que la répartition des rôles et le choix des animations ont été judicieux?
- Quels sont les moyens organisationnels et pédagogiques à mettre en place?

Pour avoir accès à des modèles de présentation au conseil d'établissement, visitez le [Sharepoint COSP](#) dans l'onglet *planification*.



Guénaël Hamel

hamel.gu@cssdm.gouv.qc.ca

Conseillère pédagogique pour les contenus en orientation scolaire et professionnelle